

Le gouvernement prolonge les PPR

« Le gouvernement prolonge jusqu'en 2023 les prêts participatifs », titre **Les Echos**, relevant qu'un amendement au PLF a été déposé pour prolonger de dix-huit mois le dispositif. « En prolongeant les dates de signature et d'octroi des prêts participatifs, on veut pouvoir offrir davantage de visibilité aux entreprises, qui ont besoin de temps pour se projeter dans l'avenir et cibler leurs besoins d'investissement », justifie-t-on du côté du ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance. La prolongation s'appliquera aussi aux futures obligations relance, qui doivent être officiellement lancées la semaine prochaine. Si le calendrier change, la nature même des PPR reste la même. Or pour beaucoup d'entreprises, ces produits s'avèrent complexes et difficiles à appréhender, rappelle le quotidien. Pour faciliter la compréhension, Bercy et les banques ont redoublé d'efforts en matière de pédagogie. Une foire aux questions a notamment été publiée cet été. La distribution a été facilitée avec une simplification des contrats. Afin de séduire davantage de candidats, le dispositif va aussi être ouvert aux entreprises qui sont détenues par des fonds. Et certaines ETI pourront bénéficier d'un différé de remboursement de six ans, au lieu de quatre. Une chose est sûre : la facture pour l'Etat devrait s'avérer bien moins importante que prévu, compte tenu du faible succès des PPR. Alors que le gouvernement avait budgété à l'origine 2 milliards d'euros de provisions pour le dispositif, ce montant a été revu à la baisse, à environ 1,2 milliard d'euros. (**Les Echos**, p.35)